

Registre nominatif des personnes isolées

(<https://ville-cachan.fr/registre-nominatif-des-personnes-isolees/>)

En cas d'épisode de canicule, de grand froid et de plan Orsec, les agents de la direction du Développement social, des solidarités et de la santé (DDS) contactent les personnes qui se sont préalablement inscrites sur ce registre, afin de vérifier leur bon état de santé et connaître leurs éventuels besoins. Selon les situations, des visites à domicile peuvent également être organisées.

À qui s'adresse ce service ?

- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne adulte atteinte d'un handicap

Pour plus de renseignements, contacter la DDS.

**Direction du Développement
social, des solidarités et de la
santé (DDS) - CCAS**

Maison des services publics (3e
étage), 3, rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

+33 1 49 69 15 70

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-19h

Samedi : 8h45-12h30